

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            8  
   votants            10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET, Bruno AVEQUE à Eric DOURNON

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Objet : Travaux de transformation de l'ancien musée de la Faune : Avenants aux marchés de travaux**

Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour le marché de travaux de transformation du bâtiment qui abritait l'ancien musée de la Faune puis le local des chasseurs en une maison d'habitation destinée à la location en application des procédures issues du Code de la Commande Publique.

Par délibération du 13 mai 2022, le Conseil municipal a procédé, à l'unanimité, à l'attribution des marchés de travaux.

A l'avancée du chantier, il est apparu, en accord avec les titulaires des lots concernés, que des adaptations légères s'avéraient nécessaires pour finaliser l'opération.

Conformément aux dispositions de l'article L.2194-1 du Code de la commande publique, la Commune de Vaujany souhaite donc entériner, par voie d'avenants, les modifications ainsi intervenues dont la nature ne nécessitait pas de nouvelle procédure de mise en concurrence compte tenu du fait que ces travaux :

- étaient nécessaires à la réalisation du chantier
- n'entraînaient pas de modifications substantielles

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de valider les avenants suivants aux marchés de travaux de transformation de l'ancien musée de la Faune :
  - ✓ Pour le lot n°1 – Démolition - Maçonnerie : avenant n°1 d'un montant de 8.169,67 € TTC à l'entreprise Alp Immo Services
  - ✓ Pour le lot n°3 – Menuiserie Extérieures : avenant n°1 d'un montant de 456 € TTC à l'entreprise GB Bois / SAS Emmael
  - ✓ Pour le lot n°4 – Doublage – Isolation - Cloisons – Peinture – Faux Plafond : avenant n°1 d'un montant de 14.127,36 € TTC à l'entreprise Alp Immo Services
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des avenants à venir.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

